



RÈGLEMENT INTÉRIEUR GARDERIE PÉRISCOLAIRE

GARDERIE :

La garderie du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal), située à Siros, **fonctionne**, pour tous les élèves du primaire, **du lundi au vendredi**,

Matin	de 7 H 30 à 8 H 35
Après-midi	de 16 H 45 à 18 H 30

TARIFS :

	<u>Matin</u>	<u>Après Midi</u>
(16 H 15 à 16H 45 Gratuit)		
Pour 1 enfant	1, 25 €	1, 25 €
Pour 2 enfants (et plus)	1, 90 €	1, 90 €

REGLES DE VIE EN COMMUNAUTE :

Il est rappelé aux usagers que les enfants sont placés sous l'autorité des agents communaux de la garderie. Ceux-ci sont chargés de faire respecter les consignes.

Le non respect du règlement pourra donner lieu à un avertissement écrit aux parents (après trois rappels verbaux des règles à l'enfant) et, en cas de récidive, une exclusion pourra être prononcée par la Mairie.
(cf « annexe au règlement sur le bus, la cantine, la garderie » joint au règlement intérieur de l'école)

Il est à noter que les enfants se trouvant dans l'enceinte scolaire, de 16H 15 à 16 H 45 sont soumis aux mêmes exigences.

*** En application des règles de sécurité, le portail sera fermé à clef à partir de 16 heures 45**

Le Maire,

Christophe PANDO

Partie à découper et à remettre au personnel chargé de la cantine et garderie (Marion, Patricia)

Nom Prénom du père :

Nom Prénom de la mère :

Je reconnais avoir pris connaissance des règlements intérieurs de la cantine et de la garderie et en avoir informé mon enfant :

Nom Prénom de l'élève :

Classe :

Date :

Signatures des parents :